AUGMENTATIONS ?

Et imposture du Ségur!

Ce lundi 12 Avril, **M. Véran est sorti de son palais** et en parfaite harmonie avec les signataires complaisants des injustices du Ségur, pour **claironner la mise en œuvre prochaine de nouvelles augmentations salariales...**

Difficile de ne pas remarquer qu'à chaque fois que la révolte gronde, **le gouvernement trouve tout à coup l'argent qu'il se refusait à mettre lors des négociations.** Se disant certainement que ces diversions suffiront pour nous diviser et nous désolidariser…

Pourtant nous **gardons en mémoire les inégalités de la prime Covid et de son attribution. Et surtout qui peut aujourd'hui dire que le Ségur a entraîné un changement positif de ses conditions de travail ? Où sont les réouvertures de lits?...** Après un an de crise sanitaire toujours rien, si ce n'est l'application des mêmes recettes d'austérité.

Mais bien sûr, **derrière les belles annonces du Ségur se cachent des contreparties que les syndicats signataires n'évoqueront pas :**

- flexibilité du temps légalisé, fin de la prime de service et mise en œuvre d'intéressement collectif tôt ou tard articulé avec une prime au mérite.

Derrière le kit de presse du gouvernement et les effets d'annonces :

→Cette augmentation concernera exclusivement les personnels soignants (aides-soignants, infirmiers, infirmiers spécialisés, cadres de santé), les professionnels médico-techniques et de la rééducation (masseurs kinésithérapeutes, manipulateurs radio, ergothérapeutes, orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens ou pédicures-podologues).

→Au moins 30% des hospitaliers ne seront pas concernés, pour exemple: rien pour les personnels administratifs, rien pour les personnels ouvriers, rien pour les agents de services hospitaliers et rien pour les contractuels !!! Ces nouveaux oubliés du Ségur pourront remercier chaleureusement les signataires de l'accord Ségur, et leur demander s'ils sont encore considérés comme des hospitaliers !

Pour l'instant, impossible de connaître les nouvelles grilles salariales (durée des échelons, nombres d'échelons, allongement de carrière, etc.), ou encore de connaître les modalités de reclassement sur ces nouvelles grilles et l'impact sur l'ancienneté…

Nous contacter : Local poste 4858 Portable 06 76 03 50 45

Cgtchucaen http://chucaen.reference-syndicale.fr/ cgt@chu-caen.fr

☐ **Je me syndique à la CGT**

☐ **Je souhaite prendre contact avec la CGT**